

Procès-verbal du Conseil municipal du 21 avril 2010
--

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22 (2 procurations)
Convocation transmise le 12 avril 2010

L'an deux mil dix, le vingt-et-un du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Yves Debien, Maire.

Présents : Françoise Auger, Michel Bouchet, Annie Caillon, Guy Cornut, Yves Debien, Philippe Don, Jean-Jacques Epron, Jean-José Febrero, Lucette Frappier, Chantal Gaudichau, Marylène Guérin, Jérôme Lambert, Nathalie Lecellier, Françoise Lemaire, Delphine Lourdez, Jacques Pineau, Michel Thébault, Gilles Thomas, Olivier Ubéda, Liliane Vacher

Absents ayant donné pouvoir : Sylvie Houte (Pouvoir à Chantal Gaudichau), Catherine Suire (Pouvoir à Jacques Pineau)

Absents excusés : Maryline Auriaux, Patrice Baudry, Michel Daviet, Yves Horcholle, Marie-Laure Mascrier

Nomination du secrétaire de séance : Annie Caillon

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2010

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Construction d'une salle de colloques : attribution du marché de travaux

La phase de mise en concurrence des entreprises a été réalisée par le mandataire, Deux-Sèvres Aménagement, mandaté par délibération du 10 novembre 2009. L'appel d'offres a paru dans le BOAMP et la Nouvelle République. Le marché comporte 23 lots. Jacques Pineau indique que 211 entreprises ont retiré un dossier ; 68 y ont répondu.

Dans le cadre de la consultation, la commission d'appels d'offres s'est réunie les 23 et 30 mars afin de désigner les attributaires sur la base des critères préalablement établis : valeur technique 60%, prix 40%.

Le montant total des travaux issu de l'appel d'offres est de 2 636 929,28 € HT (base + options). En tenant compte des révisions de prix, des travaux des concessionnaires et des aléas, il s'élève à 2 964 902 € HT.

Le montant total du projet (hors fouilles archéologiques – y compris les prestations intellectuelles) s'élève à 3 510 812 € HT, soit 4 190 807 € TTC.

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Conseil régional	2 000 000 €
Conseil Général (Proxima Pays)	534 850 €
Leader	60 000 €
FCTVA (15,482%)	534 544 €
Autofinancement	1 061 413 €
Total	4 190 807 € TTC

M le Maire précise qu'à ce jour la salle est financée à plus de 75% par des subventions et le FCTVA. Il se félicite du travail accompli pour trouver ces financements qui marquent l'intérêt des collectivités territoriales partenaires (Région, Département et Pays) pour ce projet porteur de développement pour la

YD ay

ville et structurant à l'échelle du pays. Il est cependant vrai que la part de la ville bien que réduite représente un investissement significatif qui nécessite un effort financier important.

Jacques Pineau fait état de la liste des entreprises retenues.

Après en avoir débattu, l'assemblée, à l'unanimité moins deux votes « contre » (liste M Bouchet), :

- approuve les marchés pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après ;
- autorise M le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Melle, à signer les marchés.

Olivier Ubéda se réjouit de constater que 80 % des sommes engagées bénéficieront à des entreprises du Poitou-Charentes.

M le Maire indique que le Comité de pilotage va pouvoir, à compter de septembre, se concentrer sur le fonctionnement futur de cette structure.

Subventions de fonctionnement 2010 aux associations

Chantal Gaudichau expose en détail la proposition d'attribution de subventions de fonctionnement, examinée par la Commission Vie associative et validée par M le Maire.

Quelques précisions sont demandées par l'assemblée auxquelles il est répondu.

Olivier Ubéda s'interroge sur le montant de 75 € versée aux associations qui se créent. Chantal Gaudichau indique que ce versement est une pratique ancienne qu'il n'a pas été jugé bon de remettre en cause et qui permet aux associations de faire face aux tout premiers frais (parution au Journal Officiel, assurance...). M le Maire ajoute que d'autres versements qui peuvent paraître symboliques marquent cependant le lien de la ville à certaines associations tout en répondant à la demande exprimée.

Michel Bouchet se dit circonspect quant au versement de subventions à certaines associations à but humanitaire considérant que celles-ci n'entrent pas dans le champ de compétence de la ville. Françoise Lemaire précise qu'il s'agit là de soutenir l'activité du comité local et non soutenir une action humanitaire à l'échelle internationale.

M le Maire se réjouit par ailleurs du travail réalisé par les associations conventionnées telles Les Mines d'Argent et Cinémel qui se conforment au plan de maintien voire de redressement des comptes élaboré conjointement.

Après en avoir débattu, l'assemblée à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations conventionnées	
Centre socio-culturel	79 300 €
Mines d'Argent	20 000 €
Cinémel	31 000 €

45 am

Associations "scolaires"	
Association des Parents d'élèves (APE) écoles publiques	1 600€
Asso sportive Ecole publique du Simplot USEP	684 €
USEP des écoles publiques du centre ville	940 €
Comité USEP de circonscription de Melle	759 €
Comité USEP circonscription régularisation 2009	726 €
Asso sportive école privée (UGSEL)	155 €
Associations à but sportif	
Cabri Mellois	2 000 €
OSCAM	2 000 €
USM (football)	1 500 €
Basket ball mellois	1 500 €
CSM	1 500 €
Judo club mellois	765 €
Spiridon	80 €
Section athlétique melloise	350 €
Tennis club Mellois	1 000€
Gymnastique volontaire	100 €
Mell'form GV	100 €
March' à Melle	75 €
Divers - autre	
Embeya Efulu (création)	75 €
AFEMIE (création)	75 €
Jeunes sapeurs pompiers de Melle	390 €
Association à caractère touristique	
Monet Goyon	4 000 €
Associations à but social/lien social/humanitaire	
Roumanie Sud Deux-Sèvres	700 €
CIDFF	300 €
Amnesty International	175 €
Aînés ruraux Club 3ème Age	150 €
Associations à but culturel	
D4B	3 300 €
Amis de St Savinien	2 300 €
Les Arts en Boule	2 500 €
Archéo spéléo	1 200 €
La Ronde des Jurons	3 000 €
La Bétapi	850 €
Les Amis Réunis	600 €
Club chiffres et lettres	80 €
ALIR	200 €
Les Amis de la Bachelierie	55 €

YD CU

Subventions exceptionnelles

Sur avis de la Commission Vie associative, après en avoir débattu, à l'unanimité moins trois abstentions (liste O Ubéda), l'assemblée décide de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

UPRA - concours mulassier	250 €
UPRA exposition mulassière	500 €
Les Arts en Boule – Difficultés financières	1 000 €
Spiridon – Les Chemins du Mellois 18 avril	400 €
La Ronde des Jurons- Concert d'automne	1 000 €
Jeunes en Mellois - Festival Et si on s'embrasait?	1 000 €
CSM - Meeting Versailles	350 €
Aînés ruraux - Concert des 35 ans	500 €
OSCAM - Difficultés financières	2 000 €
ASCLAM - Concert humanitaire (Asso socio-culturelle du Lycée Agricole de Melle)	180 €

Création d'un jumelage avec la ville de Melle (Allemagne) – Nomination des représentants de la ville au conseil d'administration du futur comité de jumelage

Le jumelage entre les deux lycées de Melle (France et Allemagne) existe depuis 41 ans.

Pour souligner l'attachement des deux villes, par un serment de jumelage, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide de créer un jumelage avec la ville de Melle en Allemagne.

Un comité de jumelage est en cours de création dont le conseil d'administration sera composé de quinze membres dont six membres de droit, élus de la ville.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide de nommer les représentants de la ville au sein du conseil d'administration :

- pour la liste de la majorité : Michel Thébault – Françoise Auger – Françoise Lemaire – Gilles Thomas ;
- pour les listes d'opposition : Delphine Lourdez et Olivier Ubéda.

Le serment de jumelage sera prononcé le 8 mai après la cérémonie commémorative aux Monuments aux Morts, en présence d'une délégation de six élus allemands. Le 8 mai sera donc ponctué de moments symboliques forts à Melle cette année.

Convention office de tourisme du Pays mellois

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer une convention organisant les conditions de location du gîte d'étape communal et l'usage de locaux municipaux, par l'Office de tourisme du Pays mellois.

Convention de mise à disposition de services par le CCAS auprès de la ville

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer une convention organisant les conditions de mise à disposition de personnel du CCAS auprès de la ville.

Convention de mise à disposition de services par la ville auprès du CCAS : avenant n°1

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention délibérée le 21 octobre 2009 organisant les conditions de mise à disposition de personnel de la ville auprès du CCAS.

45 AM

Création d'un poste saisonnier

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'ouverture saisonnière du camping municipal, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'agent d'accueil et d'entretien à temps non complet,

après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :

- décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe, du 1^{er} juin au 15 septembre 2010 ;

- précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17 h 30 ;

- décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe, soit indice brut 299 majoré 292 ;

- habilite M le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Budget général : admissions en non valeur

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'admettre en non valeur les dettes suivantes :

- titre n° 125 du 7 mars 2006 d'un montant de 12,60 €

- titre n° 577 du 29 août 2007 d'un montant de 38,25 €

en raison de l'impossibilité de localiser géographiquement les débiteurs.

Représentations des conseillers municipaux dans les structures extérieures

M Thébault fait état pour information des bilans financiers des structures suivantes : Sertad (production et distribution d'eau), Sictom de Loubeau (collecte des ordures ménagères), Smited (élimination des ordures ménagères) et SAAM (assainissement), pour lesquelles la situation financière se fragilise.

Les résultats :

- lorsqu'ils sont excédentaires sont bien plus faibles que par le passé,

- lorsqu'ils sont déficitaires, le sont pour la première fois.

Les consommations diminuent, ce dont on peut se réjouir du point de vue du développement durable. Cependant, les charges fixes se maintiennent et les exigences réglementaires augmentent (en matière de contrôle, de valorisation...). Ceci génère un effet ciseau que l'on retrouve dans toutes ces structures à des niveaux divers.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Guy Cornut, Vice-président du CCAS, informe l'assemblée :

Le CCAS de la Ville de Melle a décidé l'achat d'un véhicule de transport collectif de neuf places. Ce véhicule sera mis à la disposition du Foyer Logements La Garenne pour favoriser les activités d'animations. En complément et afin d'en optimiser l'usage, la Commission communale Solidarité-Lien Social-Services à la population a travaillé sur un projet de mise en place d'une navette communale à titre expérimental : navette les mardi et jeudi vers le nouvel hôpital, navette le vendredi vers le marché, sur la base d'un circuit comportant une dizaine de points d'arrêt répartis sur la ville. Le tarif d'un trajet pourra être de 0,30 €. La navette pourra être mise en place le 18 mai.

M le Maire souligne l'importance de ce nouveau service qui va être proposé à l'ensemble des Mellois mais rappelle son caractère expérimental.

✓ M le Maire informe que l'Etat apportera son soutien financier à hauteur de 16 145 € aux travaux de fouilles archéologiques réalisés à l'emplacement de la future salle de colloques.

40 044

✓ La Préfecture fait savoir que c'est bien à la suite d'une erreur matérielle, que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle que la ville devait percevoir a été supprimé en 2009. Un versement de 71 651 € aura lieu prochainement en faveur de la commune.

✓ Information sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation de l'Unité de Soins Longue Durée de l'ancien hôpital : le projet de réhabilitation permettant de louer/vendre des locaux à usage professionnel est aujourd'hui estimé autour de 800 à 900 000 €. L'assemblée sera amenée à se prononcer prochainement d'une part sur l'Avant Projet Définitif (APD) puis sur l'attribution du marché de travaux. Le début des travaux est souhaité à la mi-juillet pour une livraison en novembre. Le produit des locations permettra de couvrir les intérêts de l'emprunt nécessaire à la réalisation de cette opération.

✓ La réception des travaux d'aménagement de la Route de la Roche aura lieu à la fin de ce mois. La voirie du Lotissement Parchaimbault est en cours de finition. Les travaux de nettoyage du chœur de l'église St Hilaire ont débuté.

La séance est levée.

Le conseil municipal se réunira mercredi 19 mai à 20h30.

Annie Caillon
Secrétaire de séance

Yves Debien
Maire

